

Berne 18 Mai 1870.

16

 Par sol. J. J.
 18. V. 70.

Les Préfets de Como et de
 Sondrio ayant informé le
 Gouvernement Royal qu'il
 se est bruit dans leurs provinces
 que d'une immminente expédition
 organisée à Bellinzona pour
 envahir la Valtelline, le sous-roi,
 Envoyé Extraordinaire et Ministre
 Plénipotentiaire de Sa Majesté
 le Roi d'Italie, a été chargé
 par voie télégraphique de prévenir
 de ces bruits le Conseil fédéral,
 et d'insister pour que des
 mesures énergiques soient prises
 afin d'empêcher qu'une
 pareille expédition puisse
 se sou Excellence
 Monsieur le Président de
 la Confédération.

Ambrogio auf pag. 1



avoir lieu.

Les tentatives qui ont eu lieu récemment en Italie expliquent les exarités manifestées par les autorités de la frontière et légitiment en même temps les réclamations du Gov.^{té} Royal; et cela d'autant plus que ces mouvements ont été évidemment organisés par Mazzini dans le Tessin, car il est maintenant hors de doute que le grand conspirateur se trouvait à Lugano lorsque le Gov.^{té} Local, prévenu de cela, enviait la présence dans le Canton.

Bellinzona est le lieu

d'où l'on peut le plus aisément
entreprendre de pareilles tentatives.

J'ignorai que Val d'Aoste
en 1848 eut lieu de ce côté là,
sans que le Gouvernement
tesinois ait rien fait pour
l'empêcher.

Je souscris, espère
que le Conseil fédéral voudra
bien prendre les mesures nécessaires
pour qu'on ne porte pas atteinte
aux rapports de bon voisinage,
heureusement existants entre les
deux pays, et pour empêcher
que les prévisions manifestées
par les autorités de Como
et de Sondrio ne se vérifient.

Ce à quoi, contribuera le
maintien de l'ordonnance

1986 Bundesrath vom 20. Mai 1870

Herrn v. Tschudi verbeugend

Herrn v. Tschudi
Stad. Rathh. Bern

fédérale de l'année précédente,
relative à l'internement
des individus, dont la présence
dans le Tessin est redvenue
une menace pour l'ordre public
dans les provinces limitrophes
du Royaume.

Le Soussigné réitére
à S. P. les assurances de
sa très haute considération.

Melgari

Das unterzeichnete Département hat, zu Folge mündlichen Berichts des italienischen Gesandten ^{den 18. Mai 1870} folgenden Inhalt an den Staatsrath des Kantons Tessin gerichtet: - Conseil d'Etat au Tessin, Bellinzona, 18 Mai
• Confidenciel. Le Gouvernement d'Italie nous mande que des tentatives révolutionnaires dans les
" Provinces de Rome et de la Vallée sont projetées. Une exposition pour la Vallée doit partir
" de Bellinzona comme en 1848. Je vous prie d'exercer la plus scrupuleuse surveillance et de surveiller
" ainsi tout particulièrement les réfugiés. Le Gouvernement italien prétend avoir des preuves sûres
" que Mazzini a été au Tessin. Veuillez nous faire de suite rapport sur tous les mouvements suspects.
Pour le Département politique. Le Président de la Confédération
signé: Melgari

Hierauf hat das unterzeichnete Département heute die beizugehende telegraphische Antwort erhalten und von derselben vorläufig H. Melgari
zu Folge des Inhalt dieses Briefes an den Staatsrath des Kantons Tessin gerichtet.
Le sieur Melgari a été nommé membre du Conseil d'Etat du Tessin.
Les articles du projet de loi sur la surveillance des réfugiés ont été adoptés.
Bei dieser Sachlage wird beantragt, es sei der angekündigte Bericht des Staatsrathes an Tessin abzuwarten
und nur dann weitere Schritte zu thun.
Protokollamten des politischen Departement zur Kenntnissnahme.

Kontrollf. gegeben.

19 Mai 1870.

Politisches Departement
Vthg